



## SAVE

**SAUVEGARDE ET ANIMATION DE VERSAILLES ET ENVIRONS  
UNION D'ASSOCIATIONS DE VERSAILLES ET DE SES ENVIRONS**

Association agréée, déclarée loi de 1901  
Président : Claude DUCAROUGE  
33 rue J de la Bruyère 78000 VERSAILLES  
Tél.: 01 39 54 69 14  
Courriel : claudeducarouge@wanadoo.fr

### Assemblée Générale de SAVE du 30 mai 2014 Salle polyvalente Richard-Mique

#### Conférence- débat

### **Elaboration des grands projets autour de Versailles entre 2014 et 2030 dans le cadre du contrat de développement territorial (CDT) des Yvelines**

-----

#### **I. Introduction par C. Ducarouge, président de SAVE**

Le CA de SAVE ayant retenu l'importance de rechercher à comprendre les préparatifs autour du CDT Yvelines, avait proposé au président Schmitz alors encore président du Conseil Général des Yvelines, de venir conduire un débat sur le CDT en gestation. Lors d'une réunion dans son bureau le président Schmitz nous a présenté M. Fiatte en vue de nous aider à comprendre l'état d'avancement du dossier et nous conduire dans un tour d'horizon du dossier. Nous sommes heureux de l'accueillir aujourd'hui à notre AG.

M. Fiatte est directeur général adjoint Aménagement du territoire au sein du Conseil Général des Yvelines et à ce titre au centre des préparatifs du CDT. Il a participé à toutes les étapes préparatoires en 2013 et début 2014.

En guise d'introduction il a été rappelé que les associations membres de SAVE s'interrogent sur les discussions à ce jour bien peu publiques (en fait toutes discrètes) concernant les choix qui vont modeler l'avenir de nos territoires à commencer par des éléments très concrets qui concernent notre environnement parmi lesquels : densification de l'habitat, extension des circulations, modifications des espaces protégés avec de fortes incidences tant fiscales qu'environnementales.

La loi dite du Grand Paris en créant des dispositions nouvelles n'a pas toujours bien organisé la concertation préalable sur tous ces dossiers alors que pourtant par ailleurs les pouvoirs publics font la promotion d'une supposée large concertation. Le Grand débat public de 2011 n'a pas donné suite à des prolongations systématiques de débats pour l'analyse et les préparatifs des dossiers de zones

entourant Paris. On a pu constater de grandes différences sur l'implication ou non des acteurs régionaux et aussi sur les efforts ou au contraire les résistances à communiquer sur les préparatifs des 16 ou 18 CDT en préparation sur la région parisienne.

Pour notre territoire (dit Paris Saclay dans la délimitation de la loi du grand Paris), les opérations de préparation sont sous la surveillance de l'EPPS (Etablissement public Paris Saclay) qui est donc à cheval entre l'Essonne et les Yvelines. Pour les Yvelines c'est tout VGP et SQY mais aussi Vélizy qui sont concernées.

Force est de constater qu'à ce jour la communication de nos élus (municipaux et départementaux), celle des responsables préfectoraux et celle des organismes de support tel que l'EPPS, cette communication, est particulièrement parcimonieuse ou inexistante et laisse les citoyens non informés des préparatifs.

SAVE avait dans ses questions aux candidats aux élections municipales de mars 2014 mis le sujet sur la table. A l'évidence peu de candidats avaient étudié ce dossier qui pourtant est majeur pour notre avenir.

Nous avons donc recherché à avoir un éclairage sur ce qui se préparait. En espérant avoir de premiers éléments sur :

- Les partenaires concepteur du CDT et les entités signataires du prochain CDT
- Les zones territoriales concernées et les grands projets en cause
- Les étapes de préparation du CDT
- Les contenus envisagés et les financements prévus
- Les modalités de préparation et les interventions possibles des associations.

Le conseil d'administration de SAVE a déjà réfléchi à ces questions et produit des documents de travail visant à une meilleure compréhension du projet de CDT Yvelines. Ces documents de quelques pages sont en ligne sur le site Internet de SAVE voir : <http://save1.fr/>

Ces quelques pages permettent de situer

- \*Un CDT comment pourquoi
- \*Acteurs pour construire le contrat
- \*Etudes préalables nécessaires
- \*Contenu prévisible
- \*Etapes de maturation du contrat

Quelle est la situation pour les Yvelines à ce jour ?

## **II. Présentation synthétique du rôle du Conseil général des Yvelines**

En introduction et comme nous l'y avons invité au préalable, M. Fiatte nous présente le Conseil Général des Yvelines en 5 pages (jointes). Il apporte ainsi une vision globale des compétences et missions assurées par le Conseil Général, ce qui est bien nécessaire en cette période où l'institution est éventuellement sujette à se modifier. Curieusement la communication institutionnelle du Conseil

Général ne permet pas de bien situer l'importance et les priorités gérées par le Conseil Général (rebaptisé Conseil Départemental avec la réforme de 2013).

Le Conseil Départemental des Yvelines dispose de 4000 fonctionnaires pour 150 métiers différents. 1000 de ces personnes ont leur poste de travail sur Versailles même.

Il y a donc de nombreux fonctionnaires dans les communes. Ainsi dans 115 collèges du département il y a environ 600 fonctionnaires qui relèvent du département. Le partage avec la Région IdF des responsabilités a donné lieu à des échanges. Ainsi c'est la Région IdF qui a pris en totalité la rénovation importante du Lycée Hoche et de son collègue, alors que c'est le département qui assure celle du Lycée international de Buc. Illustration de compétences quasi communes entre département et région.

Le budget annuel étant de 1300 M€, se situe à 11 fois celui de la ville de Versailles. 1000 en fonctionnement et 300 en investissement. L'investissement par le département est donc plus important en % du budget que celui de la ville de Versailles.

Responsable du pilotage de l'action sociale il gère des dépenses annuelles importantes 100 M€ pour le RSA et 200 M€ pour l'APA (dépenses en croissance du fait du vieillissement de la population). Le département entretient un peu moins de 2000 km de routes départementales.

Avec le budget de solidarité territoriale le département aide les communes dans leurs projets d'investissements (100 M€ par an).

Concernant le développement économique le département aide l'émergence de projets et c'est dans ce cadre que le CDEY signé avec VGP en 2013 a organisé un soutien aux projets de mobilité qui vont s'installer sur Satory.

Le projet de réforme institutionnelle actuel va mettre en avant beaucoup de questions autour de la répartition des compétences entre institutions et sur le choix des répartitions les plus adaptées aux besoins des années prochaines.

Sur les Yvelines, le conseil départemental s'est impliqué dès 2013 dans la préparation du CDT et a bien l'intention d'être un des cosignataires du Contrat en préparation. La situation économique de l'emploi est bonne sur SQY, satisfaisante sur VGP et Rambouillet mais préoccupante sur la vallée de Seine du fait des difficultés de l'industrie automobile. C'est dans cette logique que le CDEY signé en septembre 2013 entre VGP et le Conseil départemental a mis en place de premiers projets communs concernant Satory et VGP.

### **III. OIN Paris Saclay et CDT Yvelines : état des lieux à mi 2014**

La présentation (sera installée sur le site internet SAVE dans l'espace réservé au CA) illustre les étapes de mise en route de l'OIN qui se fonde sur la recherche de synergie des centres de recherche en vue de créer des emplois et de développer un cadre de vie attractif. Les priorités sont ensuite Logements, Transports, Emplois

L'OIN institue un régime d'exception en ce qui concerne le droit du sol. Des ZAC et des ZAD peuvent être créés. Pour l'instant seules deux ZAC sont instituées sur l'Essonne sur le plateau de Saclay autour de Polytechnique et autour du Moulon (Sup Elec).

Les périmètres d'intervention ont fait l'objet de modifications par la loi ce qui complique la compréhension des objectifs et les priorités à y affecter.

Le SDT adopté le 13 janvier 2012 affiche des objectifs globaux mais est bien peu précis sur les localisations prévues et les étapes envisagées<sup>1</sup>(1). Des études sont lancées jusqu'en 2016 pour cadrer l'aménagement du territoire.

Un cluster-cité doit être créé sur le plateau de Saclay pour redynamiser le territoire. L'importante zone d'activité des Ulis est en difficultés et le projet vise à lui redonner un nouveau dynamisme en liaison avec Saclay.

Pour l'ensemble de la région parisienne 18 CDT sont en préparation sur les diverses zones d'initiatives identifiées par la loi du Grand Paris.

M. Fiatte confirme que les travaux préparatoires des deux : CDT Essonne (Paris Saclay territoire sud) et CDT Yvelines (Paris Saclay Yvelines) ont donné lieu à des travaux préparatoires mais exclusivement en chambre (autour du préfet de région) sans participation réelle des acteurs locaux. Les comités de pilotage réunis autour du Préfet ne publient aucune trace de leurs travaux ce qui ne permet pas de connaître l'état des réflexions et d'éventuellement faire connaître les avis des acteurs locaux. Une réunion importante s'est tenue le 12 décembre 2013. mais aucun document n'a ensuite été diffusé.

Pour Saclay le plan campus est en fait le socle du projet. Deux ZAC sont maintenant lancées. Les initiatives tournent autour de la constitution de l'Université Paris Saclay qui doit être créée en juillet 2014.

**Le CDT Yvelines** aurait dans sa version de travail actuelle un objectif de création de 3822 logements nouveaux par an répartis entre logements d'actifs (45%) et logements étudiants (55%). Cet objectif semble peu compatible avec ce qui a été vécu sur l'ensemble des Yvelines dans les 10 dernières années.

Il semblerait qu'un débat soit prévu en septembre 2014 au Conseil départemental des Yvelines pour aborder les orientations stratégiques du CDT Yvelines. Ultérieurement des conventions opérationnelles seraient passées avec les deux communautés de communes et Velizy.

L'institut Vedecom est prévu sur le plateau de Satory pour 2015. Il reste à structurer et à rendre lisible le potentiel foncier. Il faudra centrer les projets à proximité des futures gares multimodales en favorisant les transports en commun. Des lieux de construction sur la ville, dans la ville seront recherchés en particulier sur les terrains militaires.

L'exposé se termine par un passage rapide sur le CDEY signé en septembre 2013 entre VGP et le Conseil Départemental. La SEM qui vient d'être créée ne concerne pas SQY (CASQY) ni Velizy. Cette SEM regroupe coté entreprises : Renault, PSA, Valeo et la Caisse des Dépôts. Il va certainement y avoir fin 2014 une relance d'un projet plus vaste à l'initiative du Conseil départemental en vue de dynamiser le cluster Yvelinois.

## IV. Questions et débat sur le CDT Yvelines

Après avoir remercié l'intervenant de son tour d'horizon général l'assemblée passe à des questions centrées sur le CDT.

5 questions seront successivement posées.

D'autres avaient été prévues mais faute de temps notre échange se limite à ces 5 questions.

**Q1** - Quelle est la logique de la restriction toute récente du périmètre d'action de l'OIN Paris Saclay (EPPS devenant EPA) en lui retirant 13 communes dont Velizy ?

**Réponse : Résultat d'un débat parlementaire mais il est probable que le CDT couvrira un espace plus important que celui de l'EPPS.**

Q2 – La ligne 18 est structurante pour notre territoire. Pourquoi le projet est-il si peu précis ? Pourquoi la branche nord qui n'est pas financée d'ici 2030 figure-t-elle encore sur les cartes ? Où en sont les études préparatoires, notamment sur la fréquentation et sur les étapes de la liaison Orly-Versailles ? Pourquoi parle-t-on si peu de la tangentielle sud devant relier Versailles à Orly avant 2020 ?

**Réponse : En effet il ne faut pas oublier la tangentielle sud qui sera opérationnelle bien avant 2030. Il subsiste un risque sur la ligne 18 dont la terminaison vers SQY et Versailles est tardive. Il faudra veiller à ce que l'étude qui sera mise en enquête publique en 2016 couvre bien toute la ligne et non pas les deux premiers tronçons. Le troisième tronçon concerne Christ de Saclay vers Versailles. Certains projets envisageaient en effet de procéder en deux DUP ce qui serait un risque pour le dernier tronçon.**

**Q3** - Quel est le comité de pilotage du CDT Yvelines ? Comment se fait-il qu'on en parle si peu et qu'aucune trace écrite de ses réunions ne soit connue ? alors que d'autres CDT de la région parisienne ont donné lieu à de larges échanges avec la société civile, dont les associations locales concernées par les questions d'urbanisme et d'environnement ?

**Réponse : En effet le comité de pilotage travaille en chambre. La réunion du 12 décembre 2013, dernière tenue à ce jour, a été tendue. Le cabinet du préfet travaille mais sans projections budgétaires. Par ailleurs des études sont toujours en attente dont l'analyse environnementale.**

**Q4** - Le CDEY passé entre Versailles et le Conseil Général ne va pas au-delà de 2016. Le CDT Yvelines concernant le « cluster Yvelinois » a pour perspective 2030, date de finalisation théorique de la ligne 18 jusqu'à Versailles. Comment seront associés aux étapes de préparation du CDT les différents acteurs locaux ? Quels travaux préparatoires et quelles étapes sont prévus sur le CDT

dans les prochains mois ? Comment les acteurs locaux, dont les associations, seront impliqués dans les préparatifs ?

Les études préalables nécessaires devraient être présentées, des débats sur des projets devaient être prévus, des évaluations financières devraient être présentées, des étapes devaient être annoncées. Comment expliquer le manque de communication sur ces préparatifs ?

La présentation évoque les difficultés actuelles identifiées sur les déplacements routiers sur le territoire. Y a-t-il des études concernant les analyses des dysfonctionnements et les propositions de solutions ?

**Réponse : Il est exact que les débats sont inconnus. Il appartient aux acteurs potentiels à « forcer la porte d'entrée ». Que les associations viennent avec leurs demandes et que des échanges avec tous les acteurs soient mis en place.**

**Q5** – Quels sont les estimations budgétaires pluriannuelles du CDEY et du CDT Yvelines sur lesquelles tablent leurs acteurs financeurs pour orienter les projets sur lesquels ils interviennent ?

**Réponse : Avec les éléments connus à ce jour il est probable que le Conseil départemental pourra mobiliser de l'ordre de 40 M€ sur la période 2014 à 2020 pour les projets d'investissements liés au CDT. Aucune somme en provenance de l'Etat n'est semble-t-il fermement établie sur cette même période.**

**Q6** - En termes de logements pour le CDT 78 on voit affiché un objectif de 3268 logements annuels nouveaux pour les deux EPCI. Les dates de début et de fin de couverture ne sont pas précisées mais surtout on peut s'interroger sur quel potentiel foncier mobilisable s'appuie un tel objectif ?

Sur le seul plateau de Satory l'état foncier n'est pas clairement établi à ce jour. Y a-t-il des études sur d'autres espaces sachant que nos espaces sont déjà très construits ou encore soumis à des protections majeures comme l'IAUIDF l'a rappelé en février cette année ? Y a-t-il un plan commune par commune et quartier par quartier ?

**Réponse : Les objectifs affichés n'ont semble-t-il pas été étudiés pour aller jusqu'en 2030. Il faut donc prendre ces objectifs avec précaution. La faisabilité spatiale reste à établir. Par contre les Communautés d'agglomération VGP et SQY se sont déjà lancées dans des PLHi. Il faudrait en faire une synthèse avant d'aller plus loin. Le recensement des surfaces constructibles n'est pas encore engagé de façon systématique.**

\*\*\*\*\*

En raison de l'heure notre débat est clôturé.

Au nom de toutes les personnes présentes C. Ducarouge adresse ses vifs remerciements au conférencier pour la franchise de son exposé et pour le contenu de ses réponses.

En réponse le conférencier, en guise de conclusion, fait une recommandation à toutes les associations en les invitant à se saisir des questions majeures soulevées par cette démarche et en n'hésitant pas à interroger fermement les acteurs en place. Il y va de l'avenir de nos régions mais aussi de la profondeur des échanges démocratiques qui font parfois défaut dans les décennies récentes.

C. Ducarouge indique qu'une réunion de travail avec M. de Mazières est en préparation en vue de situer la vision de VGP sur les préparatifs du CDT Yvelines.

\*\*\*\*\*

D'autres questions avaient été préparées et elles n'ont pu être posées.

Elles sont jointes ici à titre d'information et pour servir à d'éventuels nouveaux débats

**Q7** – Le CDT de Paris Saclay Sud est introuvable. Comment peut-on disposer de la version actuelle toujours en phase de validation semble t-il, avant son adoption par les communes, et avant une enquête publique encore à fixer?

**Remarque post AG : le document est accessible sur le site de la préfecture IdF mais bien peu de publicité en a été faite. Il s'agit d'une version datée du 2 septembre 2013 très incomplète et avec bien peu d'engagements financiers. Le projet de CDT Yvelines très probablement étudié dans la réunion du 12 décembre 2013 n'est toujours pas connu.**

**Q8** – Un nouveau CPER (contrat de plan Etat Région) est-il envisagé pour prendre la suite du contrat actuel et pour assurer la cohérence des engagements de l'Etat et de la Région sur les 15 CDT de la région parisienne ?

**Remarque post AG : les préparatifs de ce contrat sont très probablement majeurs car il semblerait que l'Etat en fait un point de passage obligé pour fixer ses engagements financiers.**

**Q x0** - Vous évoquez des ZAD provisoires à créer ? Il a été question sur les Yvelines de 4 espaces majeurs : Satory, Fuseau ferroviaire de St Quentin, Gare des Chantiers, Gares de la ligne 18 à St Quentin, mais curieusement rien ne concerne la zone de la Minière et ses liaisons avec Satory. Quelles ZAD vont finalement être créées et quand ?

Quel est l'état de maturation des dossiers de chaque ZAD ou des ZAC à créer? Quand des documents préparatoires seront rendus publics sur chacun de ces dossiers qui devraient être des éléments majeurs du CDT Yvelines?

**Q x1** - Concernant le CDT vous avez repris les quatre chapitres majeurs que doit contenir le CDT :

1. Fixation du territoire et projet de développement durable
2. Objectifs, priorités et engagements
3. Actions, opérations d'aménagement et d'infrastructures
4. Conditions de mise en œuvre

Ce document doit reposer sur des études préalables de situation et sur une évaluation environnementale préalable.

Quel est l'état actuel de l'élaboration de ces divers documents et pourquoi il n'en filtre rien ou presque vers le public (notre réunion du jour est une première) ?

**Q x2** - Le CDT Yvelines figure parmi les 4 ou 6 ? projets de CDT de la région parisienne encore en état de définition, il est donc très en retard sur les autres CDT. Comment expliquer cette situation ?

---

<sup>i</sup> SAVE a publié une analyse très critique du document SDT de 2012 voir sur le site Internet de SAVE. Le document comporte de vagues intentions mais aucun chiffrage.